

Arrêté du ministre de la Sécurité publique concernant l'élargissement du territoire et la prolongation de la période d'application du Programme général d'aide financière lors de sinistres qui a été mis en œuvre relativement aux inondations survenues le 15 janvier 2006, dans des municipalités du Québec

LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

VU l'arrêté du 17 janvier 2006 par lequel le ministre de la Sécurité publique a mis en œuvre le Programme général d'aide financière lors de sinistres afin d'aider les particuliers, les entreprises, les organismes et les municipalités qui ont subi des préjudices en raison des inondations survenues le 15 janvier 2006, dans des municipalités du Québec;

VU l'annexe jointe à cet arrêté qui énumère les municipalités pouvant bénéficier de ce programme;

VU l'article 109 de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3) qui permet au ministre responsable de l'application d'un programme d'en élargir le territoire et d'en prolonger la période d'application;

CONSIDÉRANT que des municipalités qui n'ont pas été désignées à l'arrêté précité ont dû engager des dépenses pour la mise en place de mesures préventives temporaires, d'intervention et de rétablissement ou ont relevé des dommages causés par des inondations survenues du 15 au 20 janvier 2006;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de permettre à ces municipalités ainsi qu'à leurs citoyens de bénéficier du Programme général d'aide financière lors de sinistres;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Est élargi le territoire d'application du Programme général d'aide financière lors de sinistres, qui a été mis en œuvre le 17 janvier 2006 relativement aux inondations survenues le 15 janvier 2006, dans des municipalités du Québec, afin de comprendre les municipalités énumérées à l'annexe jointe au présent arrêté;

Est prolongée la période d'application de ce programme afin de compenser les préjudices subis par des municipalités, des particuliers, des entreprises et des organismes en raison des inondations survenues du 16 au 20 janvier 2006.

Le ministre de la Sécurité publique,

Signé à Québec, le _____

ANNEXE

| <u>Municipalité</u> | <u>Désignation</u> | <u>Circonscription électorale</u> |
|--------------------------|--------------------|---------------------------------------|
| <u>Région 03</u> | | |
| Château-Richer | Ville | Montmorency |
| Sainte-Brigitte-de-Laval | Municipalité | Montmorency |
| <u>Région 05</u> | | |
| Danville | Ville | Richmond |
| Dixville | Municipalité | Mégantic-Compton |
| Ulverton | Municipalité | Johnson |
| <u>Région 12</u> | | |
| Montmagny | Ville | Montmagny-L'Islet |
| <u>Région 16</u> | | |
| Huntingdon | Ville | Huntingdon |
| Saint-Roch-de-Richelieu | Municipalité | Verchères |
| <u>Région 17</u> | | |
| L'Avenir | Municipalité | Johnson |
| Warwick | Ville | Richmond |